



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

605 - Développement local

**Sociétés d'Economie Mixte Locales - Proposition
d'approbation des rapports d'activité 2016**

Rapport n° CP/2017/443

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'approuver les rapports d'activité 2016 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML), dans lesquelles le Département du Bas-Rhin est actionnaire au titre de l'exercice de ses compétences. Une synthèse de l'activité 2016 de chaque société est proposée en annexes.

Le Département du Bas-Rhin est actionnaire des sociétés d'économie mixte suivantes au 31 décembre 2016 :

- La Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR), dont l'objet est la construction et la gestion de logements locatifs dans le Bas-Rhin, détenue à 78,575% par le Département du Bas-Rhin au titre de ses compétences en matière d'habitat et d'action sociale ;
- La Société d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS), qui accompagne et réalise des projets d'aménagement urbain, détenue à 27,48% par le Département du Bas-Rhin au titre de ses compétences en matière d'aménagement, d'habitat et de cohésion du territoire ;
- La Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS), chargée de l'exploitation des transports publics urbains de l'agglomération strasbourgeoise, détenue à 26,31% par le Département du Bas-Rhin au regard des compétences exercées en matière de transports scolaires et interurbains de voyageurs jusqu'au 31 décembre 2016, ainsi que de transport des élèves en situation de handicap ;
- La Société d'Aménagement et de Gestion du Marché d'Intérêt National de Strasbourg (SAMINS), détenue à 15,8% par le Département du Bas-Rhin dans le cadre de ses compétences en matière d'emploi, d'insertion et de développement du territoire ;
- ALSABAIL, qui intervient dans le domaine de l'immobilier d'activité, détenue à 25,77% par le Département du Bas-Rhin pour l'exercice de ses compétences en matière d'emploi, de tourisme, d'aménagement et de cohésion territoriale.

En application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent annuellement sur l'activité des Sociétés d'Economie Mixte Locales dont elles sont actionnaires.

Ainsi, le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin de décider d'approuver les rapports joints en annexes, relatifs à l'activité de l'année 2016 des cinq SEML dont le Département est actionnaire.

Les notes annexées proposent une présentation de chaque société, leurs principales opérations menées en 2016 et leurs situations financières, sur la base des rapports d'activité et des documents comptables présentés à leurs conseils d'administration ou de surveillance.

Par ailleurs, la SEM Maison de l'Alsace à Paris, qui était détenue à hauteur de 25,5% par le Département du Bas-Rhin, ne fait pas l'objet d'un rapport d'activité, suite à la décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 juin 2016 de procéder à la dissolution anticipée volontaire de la société, qui est en cours. L'activité de promotion de l'Alsace et

de centre d'affaires à Paris a été reprise par la société MDA Partners, sous forme de bail locatif contracté auprès des deux Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, propriétaires du bâtiment de la Maison de l'Alsace (délibération CD 2016/86 du 20 juin 2016).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les rapports d'activité 2016 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département est actionnaire (SIBAR, SERS, CTS, SAMINS, ALSABAIL), tels que joints en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY